



## Litige avec une auto-école cer fermé depuis décembre 2010

-----  
Par JennyB

Bonjour,  
en septembre dernier, je me suis inscrite à une auto-école, lors de l'inscription j'ai effectué un premier versement de 350€. En décembre l'auto-école a fermé sans prévenir parce qu'elle aurait été cambriolée et saccagée donc le responsable a décidé qu'il ne pouvait pas travailler dans ces conditions. Depuis je n'ai aucune nouvelle et aucun moyen de me faire rembourser (le siège social de CER dit qu'il n'est pas responsable). De plus j'ai pu récupérer mon dossier à la préfecture afin de m'inscrire dans une autre auto-école mais là encore on me demande 300€ de frais de transfert du dossier en plus du prix du forfait. J'aimerais savoir si je suis vraiment obligée de payer les frais de transfert de dossier sachant que ce transfert est indépendant de ma volonté, et comment je peux me faire rembourser mon premier versement.

Merci